



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections municipales

Question écrite n° 26846

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'impact économique des cycles électoraux municipaux. L'investissement dans les communes connaît un fort rebond à partir de la troisième année suivant les élections municipales en raison du délai de latence lié à la mise au point des projets, au lancement des appels d'offres et à la passation des marchés. Ce rythme cyclique de l'investissement communal qui représente (hors Paris) un chiffre d'affaires annuel de 80 à 100 milliards de francs, perturbe fortement l'activité économique et notamment le secteur du BTP. S'il était procédé aux élections municipales par moitié tous les trois ans, l'économie nationale bénéficierait d'un lissage des effets de cycle liés aux élections. Il lui demande quelle évaluation a pu être faite de l'impact des cycles électoraux sur l'économie nationale, compte tenu du poids économique des investissements publics. Il lui propose d'étudier le principe d'une alternance tous les trois ans entre des élections cantonales dans les cantons renouvelables et des élections municipales dans les communes des cantons non renouvelables.

Texte de la réponse

L'investissement des administrations publiques locales, qui représentait 160 milliards de francs, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB) en 1997, est le fait de différents acteurs : les collectivités locales pour 89 % de la dépense en 1997 et les organismes divers d'administration locale (ODAL) pour les 11 % restants. Au sein des collectivités locales, les communes représentent 53 % de l'investissement total des administrations publiques locales, les départements 16 %, les syndicats et districts urbains 15 % et les régions seulement 3 % de l'investissement en 1997. Leur part dans l'investissement total augmente, mais reste faible. L'existence d'un cycle électoral semble découler largement du rythme sexennal des élections municipales. L'investissement municipal apparaît généralement dynamique durant l'année précédant les élections, alors que les années suivant l'élection constituent traditionnellement des périodes d'ajustement budgétaire. Le cycle électoral découle aussi, dans une moindre mesure, du renouvellement des conseils généraux par moitié tous les trois ans. L'analyse empirique confirme cette intuition, puisque l'investissement des administrations publiques locales présente une composante cyclique prépondérante de périodicité de six ans, ainsi qu'un cycle d'importance plus faible de période de trois ans. L'amplitude de ce cycle semble stable depuis vingt ans en francs constants ; sa variabilité est de l'ordre de 3,5 milliards de francs courants en 1998, ce qui représente moins de 0,045 % du PIB. Ces évolutions cycliques peuvent être masquées par des facteurs plus structurels. Ainsi, la fin de certains grands programmes et le souhait de nombreuses collectivités locales d'assainir leurs finances ont pesé sur leur investissement dans la première moitié de la décennie, tandis qu'une nette reprise non imputable au cycle électoral s'est faite sentir en 1998. Compte tenu des évaluations habituelles de l'effet des investissements publics sur l'activité, on peut évaluer grossièrement l'impact des cycles d'investissements des administrations publiques locales sur le PIB à environ 0,05 point. Cet effet est à comparer à la variabilité totale de la composante cyclique du PIB, soit environ un point du PIB. Le calendrier du cycle des dépenses d'investissements des administrations publiques locales ne semble par ailleurs pas présenter de lien systématique avec celui du cycle conjoncturel. Eu égard à ces observations, la proposition suggérée de modifier

le calendrier des élections locales en instaurant une alternance tous les trois ans entre des élections cantonales dans les cantons renouvelables et des élections municipales dans les communes des cantons non renouvelables n'aurait, sur le plan de l'activité économique, qu'un effet marginal.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26846

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1528

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4435